



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3  
Bid Fax: (613) 545-8067

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Title - Sujet</b> Ground Maintenance	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0135-161808/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0135-16-1808	<b>Date</b> 2016-05-30
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$KIN-900-6907	
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-5-44260 (900)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-06-27</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Emmons, Chris	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin900
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 545-8083 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 545-8067
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Amendment # 001

### Effacer : ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Inserer :

### ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

**Cette exigence est limitée aux services fournis dans la zone sécurisée désignée en vert sur la / 17-101C du 05/04/2012 Plan du Site Dessin Nombre L-N96-9301**

#### 1. DESCRIPTION DES LIEUX ET CONTEXTE

Le ministère de la Défense nationale (MDN) possède des terrains connus sous le nom de Hornell Heights, situés au nord de la ville de North Bay en Ontario. La végétation se compose d'herbe, de massifs de fleurs ainsi que de zones de buissons mixtes où l'on retrouve des arbres de bois dur et de bois résineux, tant des conifères que des feuillus.

#### 2. INSPECTION

Les travaux seront inspectés régulièrement par l'Autorité technique (AT) qui avisera l'entrepreneur par écrit de toute condition insatisfaisante. L'entrepreneur devra informer par écrit l'AT, dans un délai de 72 heures après réception d'un tel avis, des mesures correctives prises.

#### 3. Exigences environnementales

Des équipements d'urgence de lutte contre les déversements seront disponibles sur place. Les travaux devront entraîner le moins possible de dommages, voire aucun, aux bâtiments environnants et/ou à l'environnement. En cas de déversement, l'entrepreneur devra communiquer avec l'officier – Environnement de l'Escadre au 705-494-2011, poste 2297.

#### 4. Heures de travail

L'entrepreneur pourra accéder au site entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés (à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse de l'AT).

#### 5. Nettoyage

À la fin de chaque journée de travail, l'entrepreneur devra enlever tous les débris de la zone des travaux.

#### 6. Définitions

**6.1 Émondage important** : premier émondage, qui coïncide avec le début d'un cycle de 3 à 5 ans; consiste notamment au soulèvement du fourreau, de même qu'à l'enlèvement des branches mortes, dépérissantes ou malades.

**6.2 Émondage léger** : émondage pendant un deuxième cycle ou un cycle subséquent.

**6.3 Arbustes** : en termes arboricoles, désigne une plante ligneuse basse comportant plusieurs pousses ou germes dès la base (ne dépassant pas 4,5 m de hauteur [15 pieds]). « Fruticée » désigne une formation végétale dans laquelle dominent les arbustes.

**6.4 Arbres** : en termes arboricoles, désigne une plante ligneuse comportant un tronc principal et une cime distincte et élevée. Par définition, un arbre mesure au moins 4 m (13 pieds). Même si l'arbre comporte plusieurs branches, il ne forme qu'un seul arbre. Une base racinaire constitue un arbre. Pour obtenir le diamètre d'un arbre, on prend sa mesure à 1,3 m au-dessus du collet. Pour connaître

---

le diamètre d'un arbre comportant plusieurs troncs, on prend la moyenne de tous ses troncs mesurée à 1,3 m au-dessus du collet.

## **6.5 Sol**

6.5.1 Terre végétale calibrée : couche supérieure du sol. Elle représente, en règle générale, les 5 à 15 premiers centimètres (2 à 6 pouces). Riche en matière organique (terreau) et en minéraux. Elle peut être naturelle ou produite, et est habituellement utilisée pour les pelouses et l'ensemencement. Le tamisage élimine les grosses particules non désirées comme les racines, le gravier et les pierres.

6.5.2 Terre de jardin : utilisée en règle générale pour le jardin et les massifs de fleurs. Il s'agit la plupart du temps d'un mélange de terre végétale, de sol noir et de compost. Le ministère de la Défense nationale fournira la terre de jardin à utiliser par l'entrepreneur.

## **7. SERVICES**

L'entrepreneur doit assurer la prestation des services suivants :

### **7.1 Tonte du gazon**

Les zones de tonte de gazon sont représentées en jaune et en rose sur le dessin du plan du site numéro L-N96-9301/17-101C en date du 5 avril 2012. Le gazon doit être intégralement tondu à une hauteur maximum de 38 mm (1 pouce et demi) avec une tolérance de  $\pm 10$  %. La superficie approximative à tondre est de 283 000 m<sup>2</sup>.

### **7.2 Taille**

L'entrepreneur devra tailler l'herbe partout où elle est présente sur le site, notamment, sans que cela soit limitatif, autour des troncs d'arbres, des massifs de fleurs, des édifices, des clôtures, des prises d'eau d'incendie, des poteaux, des trottoirs, des marches, des bordures et des caniveaux, des emplacements de stationnement, etc. Cette taille devra permettre de maintenir une hauteur maximale de 38 mm (1 pouce et demi) et devra être achevée dans les 16 heures suivant la tonte des zones engazonnées.

### **7.3 Nettoyage**

Tous les déchets de tonte et de taille du gazon et de l'herbe devront être enlevés des surfaces en béton par l'entrepreneur. Il pourra être également nécessaire de ratisser, de balayer ou de souffler des déchets d'herbes de toutes les autres surfaces.

### **7.4 Arbres, arbustes, haies et plantes**

- Le MDN fournira toutes les espèces d'arbres, d'arbustes, de haies et de plantes.
- L'entrepreneur devra planter les arbres dans les zones désignées par l'AT. Lors du remblayage autour des arbres ou des arbustes, l'entrepreneur devra veiller à ce que le sol soit exempt de mauvaises herbes, de pierres, de mottes de sous-sol et de toute autre matière étrangère.
- L'entrepreneur devra enlever les étiquettes des plantes et soit les attacher au tuteur, soit les planter dans le sol près de la plante. S'il y a lieu, l'entrepreneur devra poser des tuteurs et les attacher à la plante, en conformité avec les bonnes pratiques horticoles approuvées.
- L'entrepreneur devra arroser adéquatement toutes les nouvelles plantations.
- L'entrepreneur devra également émonder les arbustes et les haies en conformité avec les instructions les plus récentes publiées par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans « Élagage des arbres et des arbustes ». L'entrepreneur devra enlever les branches mortes des arbustes les plus vieux et les plus hauts en effectuant une coupe proche du sol pour favoriser la production de nouvelles pousses à partir de la base.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0135-161808/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0135-16-1808B

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44260

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN900  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Lorsque le houppier peut gêner les câbles électriques, l'entrepreneur devra prévoir un espace libre de 1,8 m à la verticale et à l'horizontale entre l'arbre et les câbles.
- On pourra demander l'enlèvement d'arbres, incluant les souches complètes. Les services comprendront le remblayage des zones concernées et l'application de gazon ou de semis.
- L'entrepreneur devra utiliser, pour recouvrir les cicatrices apparentes des arbres, un matériau accepté par le secteur de l'horticulture de type émulsion bitumineuse non durcissante, exempt de matières toxiques pour la callogenèse, et contenant un produit désinfectant pour les maladies fongiques et les autres maladies.
- L'entrepreneur devra effectuer la plantation annuelle, le désherbage mensuel et le nettoyage des massifs de fleurs de fin de saison à l'angle de la rue Stanmore et de la route Airport (zone représentée en jaune sur le dessin du plan du site).

#### **7.5 Engazonnement**

L'entrepreneur devra fournir et appliquer un mélange de semences pour gazon, un ensemencement hydraulique ou les deux adaptés aux conditions locales et correspondant aux zones déjà engazonnées, sauf instructions contraires de l'AT. Le taux d'application et la préparation du terrain devront être conformes aux recommandations du producteur de semences.

#### **7.6 Pose de plaques de gazon**

L'entrepreneur devra fournir et poser des plaques de gazon adaptées aux conditions locales et correspondant aux zones engazonnées existantes, sauf spécification contraire, ce qui comprendra, le cas échéant, l'ajout de terre végétale sur le sol existant. L'entrepreneur sera responsable du premier arrosage.

#### **7.7 Aération et ensemencement**

L'entrepreneur devra uniquement effectuer l'aération et l'ensemencement annuel du terrain d'athlétisme et de soccer, conformément aux indications en rose du dessin du plan du site.

#### **7.8 Engrais**

L'entrepreneur devra appliquer mensuellement les engrais sur les massifs de fleurs et sur les nouvelles plantations des zones marquées en jaune sur le dessin du plan du site. Tous les engrais devront appartenir à la catégorie 7-7-7 ou être biologiques.

#### **7.9 Aménagement paysager général**

L'entrepreneur devra effectuer les réparations saisonnières et le nettoyage des zones engazonnées, notamment, en enlevant les pierres, les branches, les bâtons, les obstacles à la tonte du gazon, etc.

**Effacer : ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

**Inserer :**

**ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

*Tous les renseignements en italiques seront retirés de tout contrat résultant.*

Les prix unitaires fournis doivent être fermes et tout compris. La TVH (le cas échéant) doit être inscrite séparément.

*L'usage prévu n'est inclus qu'à des fins d'évaluation et ne représente aucun engagement de la part du Canada.*

Année 1 : Date d'attribution du contrat : 30 septembre 2016

<u>Article</u>	<u>Description</u>	<u>Utilisation estimée (annuellement)</u>	<u>Unité de distribution</u>	<u>Prix unitaire (par unité de distribution)</u>
<u>1</u>	<u>Tonte, coupe et nettoyage du gazon dans toutes les zones</u>	10	<u>Tonte</u>	_____ \$
<u>2</u>	<u>Taille des arbres (y compris le recouvrement des cicatrices des arbres), émondage des arbustes et des haies</u>	80	<u>Par heure</u>	_____ \$
<u>2</u>	<u>Aération</u>	16	<u>Par heure</u>	_____ \$
<u>4</u>	<u>Fertilisation</u>	16	<u>Par heure</u>	_____ \$
<u>5</u>	<u>Lits fleur plantation et l'entretien</u>	40	<u>Par heure</u>	_____ \$
<u>6</u>	<u>Plantation des arbres, des arbustes et des haies</u>	40	<u>Par heure</u>	_____ \$
<u>7</u>	<u>Ensemencement et pose des plaques de gazon</u>	40	<u>Par heure</u>	_____ \$
<u>8</u>	<u>Enlèvement des arbres et des souches</u>	40	<u>Par heure</u>	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0135-161808/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0135-16-1808B

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44260

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN900  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Année 2 :1 octobre 2016 au 30 septembre 2017

Article	Description	Utilisation estimée (annuellement)	Unité de distribution	Prix unitaire (par unité de distribution)
1	Tonte, coupe et nettoyage du gazon dans toutes les zones	10	Tonte	_____ \$
2	Taille des arbres (y compris le recouvrement des cicatrices des arbres), émondage des arbustes et des haies	80	Par heure	_____ \$
2	Aération	16	Par heure	_____ \$
4	Fertilisation	16	Par heure	_____ \$
5	Lits fleur plantation et l'entretien	40	Par heure	_____ \$
6	Plantation des arbres, des arbustes et des haies	40	Par heure	_____ \$
7	Ensemencement et pose des plaques de gazon	40	Par heure	_____ \$
8	Enlèvement des arbres et des souches	40	Par heure	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0135-161808/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0135-16-1808B

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44260

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN900  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

année d'option: 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018

Article	Description	Utilisation estimée (annuellement)	Unité de distribution	Prix unitaire (par unité de distribution)
1	Tonte, coupe et nettoyage du gazon dans toutes les zones	10	Tonte	_____ \$
2	Taille des arbres (y compris le recouvrement des cicatrices des arbres), émondage des arbustes et des haies	80	Par heure	_____ \$
2	Aération	16	Par heure	_____ \$
4	Fertilisation	16	Par heure	_____ \$
5	Lits fleur plantation et l'entretien	40	Par heure	_____ \$
6	Plantation des arbres, des arbustes et des haies	40	Par heure	_____ \$
7	Ensemencement et pose des plaques de gazon	40	Par heure	_____ \$
8	Enlèvement des arbres et des souches	40	Par heure	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0135-161808/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0135-16-1808B

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44260

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN900  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Delete : ANNEXE « E »**

**FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES**

**Inserer :**

**ANNEXE « E »**

**FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES**

(Pour être fournis à l'attribution du marché)